



Locataire sans bail des gros problèmes de moisissures

Par **fredo14**, le **17/01/2013** à **15:58**

Bonjour ,j habite actuellement une maison en location depuis bientot 3ans nous avons aucun retard de loyer et nous avons des quittances écrite. Le soucis c'est que notre poprietaire ne nous a pas fait de bail ni d'état des lieux.Aujourd'hui nous avons des moisissures qui apparaissent dans les chambres et les fenêtres en bois moisissent aussi malgré un nettoyage repeter.Je voudrais savoir si je peux demande au proprietaire de remedier a ces problèmes d'isolation deplus des moisissures la maison est très dure a chauffée dut au peu d'isolation (dans une des chambres de la frissettes a été poser a même l'agglomération avec un peu de laine de verre par endroit)fenêtre en bois bien malade...
Ai je le droit de demander au proprietaire de faire les travaux?et s il refuse??A t il le droit de nous demander de partir??
Mon proprietaire etant agé de 86ans a t il un tuteur pour l'aider a gerer ses locations??car des fois nous avons des discours de sourd etant donner qu il ne comprend pas tous ce qu'on lui dit...
rnMerci d avance pour vos reponses

Par **Lag0**, le **17/01/2013** à **16:25**

Bonjour,
Il faut savoir que le bailleur n'a (encore) aucune obligation de vous fournir un logement isolé et facile à chauffer.
Il vous doit un logement décent, c'est à dire assurant le clos et le couvert, et une installation de chauffage capable de vous apporter au moins 18°C au centre des pièces, même si pour cela il faut dépenser une fortune en électricité ou gaz.
Pour votre problème de moisissure, donc d'humidité, contrairement à ce que vous pensez, il n'est certainement pas dû à un manque d'isolation. Bien au contraire, plus un logement est isolé, plus il peut être sensible à ce problème.
L'humidité est souvent due à un manque de

chauffage ou d'aération (ou des deux). Ou alors, c'est du à un problème d'infiltrations et là, effectivement, le bailleur doit y remédier.